



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW  
INSTITUT INTERNATIONALE POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

---

**COMMISSION DES FINANCES**  
**73<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 13 mars 2013**

**FR**

UNIDROIT 2013  
F.C. (73) 1  
Original: anglais/français  
février 2013

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ**

1. Adoption du projet d'ordre du jour (F.C. (73) 1)
2. Projet de budget 2014 – premières estimations (F.C. (73) 2)
3. Premier examen des Comptes de l'exercice financier 2012
4. Divers

**ANNOTATIONS****Point No. 1 – Ouverture de la session**

1. La 73<sup>ème</sup> session de la Commission des Finances se tiendra le 13 mars 2013 au siège d'UNIDROIT. La session commencera à 11 heures et se terminera à 13 heures

**Point No. 3 – Premier examen des Comptes de l'exercice financier 2012**

2. Conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale lors de sa 71<sup>ème</sup> session (Rome, 29 novembre 2012), les estimations budgétaires à partir de 2013 présenteront un équilibre absolu des recettes et des dépenses au terme du cycle budgétaire, plutôt que de tabler sur l'attente d'un excédent à reporter sur l'exercice financier de l'année suivante. Bien que les comptes de l'exercice financier 2012 n'aient pas encore été vérifiés au moment de la rédaction du présent document et ne prévoyant pas de déficit dans les contributions, le Secrétariat prévoit un excédent d'environ €60.000 pour 2012. Conformément à l'article 38(4) et (5) du Règlement d'UNIDROIT, tel qu'adopté par l'Assemblée Générale lors de sa 71<sup>ème</sup> session, le Secrétaire Général soumettra une proposition à la Commission pour définir l'emploi de cet excédent.